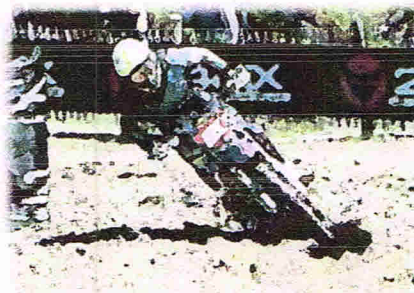


# CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017 VÉTÉRANS



N° d'épreuve FFM.....	476	<b>Organisateur</b>
Moto-Club .....	MOTO CLUB YSSINGELAIS	
N° d'affiliation .....	C1011	
Date .....	26/03/2017	
Lieu .....	YSSINGEAUX 43	
Organisateur technique ...	LELIEVRE LAURENT	
Adresse .....	LESTANG	
E-mail .....	laurent.lielievre14@wanadoo.fr	
Téléphone .....	06 89 83 82 09	



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

## Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

## Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course .....	CHRISTIAN FILLIT	Licence : 066339
Délégué FFM (Président du Jury).....	SERGE VERNOS	Licence : 023830
Membre du Jury .....	STEPHANIE COLOMBET	Licence : 266645
Membre du Jury .....	VALERIE CHAMBON	Licence : 284052
Commissaire technique responsable .....	Patrick ALABRE	Licence : 002048
Responsable du chronométrage .....	PAULETTE SENTOST	Licence : 022206
Responsable du parc coureur .....	FABIEN GONON	Licence : 298706

## Article 3 Catégories & Engagements

### ☉ Vétérans Bronze et Argent

Age..... Bronze de 38 à 44 ans  
Argent de 45 à 51 ans  
Licences..... NCO / LUE  
Cylindrée..... Classes 2, 3 & 4

### ☉ Vétérans Or et Platine

Age..... Or de 52 à 58 ans  
Platine à partir de 59 ans  
Licences..... NCO / LUE  
Cylindrée..... Classes 2, 3 & 4

*Tout pilote commençant la saison dans une catégorie ne pourra en aucun cas en changer en cours d'année (sauf pour l'équilibre du plateau).*

*Les féminines seront classées dans la Catégorie Or.*

*Si le nombre de pilotes n'était pas suffisant les deux catégories seront regroupées.*

*La Commission Nationale de Motocross se réserve le droit d'accepter dans chaque catégorie des wild-card en plus des 40 pilotes sélectionnés.*

*\*Les épreuves des différents Championnats de France FFM sont ouvertes aux pilotes de nationalité étrangère titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM. Ils pourront figurer au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent et concourir pour le titre de champion de France. Ces pilotes pourront également bénéficier des primes de résultat correspondantes.*

**Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques**

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

**Article 5 Réclamations**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

**Article 6 Médicalisation de la manifestation**

Médecin responsable médical .....	COLOMBIER LOUIS		
Nombre de secouristes .....	12	Nombre d'ambulance(s) .....	2
Hôpital le plus proche .....	FIRMINY 42	Temps de trajet (en min) .....	20

**Article 7 Le site de pratique**

**Accès :**

Nom du site ..... **AMAVIS**  
Adresse ..... **MARNHAC - 43200 YSSINGEAUX**

**Caractéristiques :**

Longueur du circuit ..... **1450**  
Largeur minimum de la piste ..... **7**  
Largeur de la grille ..... **35**  
Longueur de la ligne droite de départ ..... **105**  
Nombre d'OCP\* ..... **20**  
*\*Officiels Commissaires de Piste*

**Capacité Moto :**

Pendant les essais : **45**  
En manche : **45**



**Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

**Visa du Moto-Club**

Date : 26/01/2017

MOTO CLUB  
YSSINGEAUX  
43200 YSSINGEAUX

**Visa de la Ligue**

Date : 02/02/17

LIGUE MOTOCYCLISTE  
RÉGIONALE D'AUVERGNE

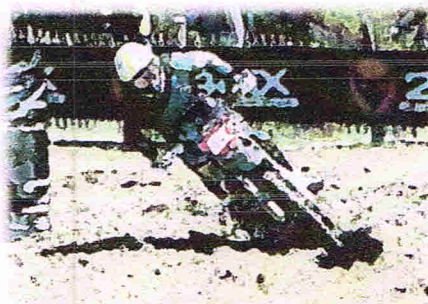
**Visa de la FFM**

Date : 03/02/2017

Numéro : 17/0082

**Organisateur**

N° d'épreuve FFM ..... 476  
 Moto-Club ..... MOTO CLUB YSSINGELAIS  
 N° d'affiliation ..... C1011  
 Date ..... 26 MARS 2017  
 Lieu ..... YSSINGEAUX 43  
 Organisateur technique ..... LELIEVRE LAURENT  
 Adresse ..... LESTANG - 43290 RAUCOULES  
 E-mail ..... laurent.lielievre14@wanadoo.fr  
 Téléphone ..... 06 89 83 82 09



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

**Article 1 Assurance**

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

**Article 2 Officiels**

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course .....	CHRISTIAN FILLIT	Licence :	066339
Président du Jury ou Arbitre* .....	PARGNIEN Eric	Licence :	018721
Membre du Jury .....	STEPHANIE COLOMBET	Licence :	266645
Membre du Jury .....	VALERIE CHAMBON	Licence :	284052
Commissaire technique responsable .....	<i>Dominique VIGNAL</i>	Licence :	<i>135700</i>
Responsable du chronométrage .....	PAULETTE SENTOST	Licence :	022206

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

**Article 3 Catégories & Engagements**

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
125	13 ans		125 2T	40 €
OPEN MX2	15 ans		126 à 150 2T	40 €
			175 à 250 4T	40 €
OPEN MX1	15 ans		151 à 500 2T	40 €
			251 à 650 4T	40 €

**Engagement :**

Site Internet ..... Engage-sports  
 Contact ..... Stéphanie COLOMBET  
 Adresse ..... 17 LE MARAIS TREVAS - 43600 LES VILLETES  
 Téléphone ..... 06 71 40 28 70 E-mail ..... colombets@hotmail.fr

**Chronométrage :**

Location de transpondeur :  oui  non

Tarif :

Caution :

## Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

### Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :  oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)  non

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

### Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

### Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

## Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

## Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical .....	COLOMBIER LOUS		
Nombre de secouristes .....	12	Nombre d'ambulance(s) .....	2
Hôpital le plus proche .....	FIRMINY	Temps de trajet (en min) .....	25

## Article 7 Le site de pratique

<b>Accès :</b>		<b>Caractéristiques :</b>	
Nom du site .....	AMAVIS	Longueur du circuit .....	1450
Adresse .....	MARNHAC 43200 YSSINGEAUX	Largeur minimum de la piste .....	7
		Largeur de la grille .....	35
		Longueur de la ligne droite de départ .....	105
		Nombre d'OCP* .....	20
		*Officiels Commissaires de Piste	

**Capacité Moto :**  
Pendant les essais : 45  
En manche : 45

**Capacité Quad/Side-car :**  
Pendant les essais : ...  
En manche : ...



**Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

### Visa du Moto-Club

Date : 26/01/2017

MOTO CLUB  
YSSINGEAUX  
43200 YSSINGEAUX

### Visa de la Ligue

Date : 02/02/17

LIGUE MOTOCYCLISTE  
RÉGIONALE D'AUVERGNE

### Visa de la FFM

Date : 03/02/2017

Numéro : 17/0082



**ATTESTATION D'ASSURANCE**  
**RESPONSABILITE CIVILE DE L'ORGANISATEUR**

DTW1991 Underwriting Limited atteste que l'organisateur **MOTO CLUB YSSINGELAIS**  
43290 RAUCOULES

Est assuré pour la manifestation **MOTO CROSS DES SUCS**

TYPE : **MOTOCROSS** CATEGORIE : **NATIONALE**

LIEU : **AMAVIS-MARNHAC 43200 YSSINGEAUX** N° D'AGREMENT : **476**

DATES : Du : **26/03/2017** Au : **26/03/2017** DUREE : **1 JOUR**

Par contrat n° **508 744 / 24**

**COUVERTURE : conformément aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport Français :**

**Capital couvert par sinistre :**

**10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :**

- 6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile**
- 500 000 € en cas de dommages matériels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.**

**Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui peuvent incomber à l'organisateur ou aux participants envers les représentants de l'État ou toute autre autorité publique participant à l'application de la loi, à l'organisation ou au contrôle du rassemblement ou de l'événement, ou envers leurs ayants droits, en raison de dommages corporels ou matériels causés auxdits représentants.**

**Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui peuvent incomber à l'État, aux départements et aux municipalités pour tous les dommages causés par les fonctionnaires, officiers ou soldats ou leurs équipements.**

**Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.**

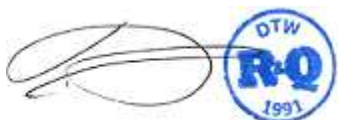
Pour les Epreuves NOCTURNES UNIQUEMENT : la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H le jour suivant la manifestation

Franchise :

La partie responsabilité civile exclut les premiers 500,00 € de chaque demande d'indemnisation au titre de dommage matériel causé aux biens d'autrui.

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

**\*Police souscrite par la FFM au nom de MOTO CLUB YSSINGELAIS**  
**qui lui est affilié auprès de DTW 1991 Underwriting Limited .**



Villeurbanne, le **25/01/2017**

GRAS SAVOYE, société de courtage d'assurance et de réassurance  
Bat. C1 - pôle Pixel, 26 rue Emile Decorps CS 70120 F 69628 VILLEURBANNE Cedex France tél 33(0)4.72.34.90.20 - Fax : (0)4.72.34.90.29

Siège Social : Immeuble Quai 33 - 33 quai de Dion-Bouton - CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex

Tél : 01 41 43 50 00. Télécopie : 01 41 43 55 55. <http://www.grassavoie.com>.

Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 RCS Nanterre. N° FR 61311248637.

Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>).

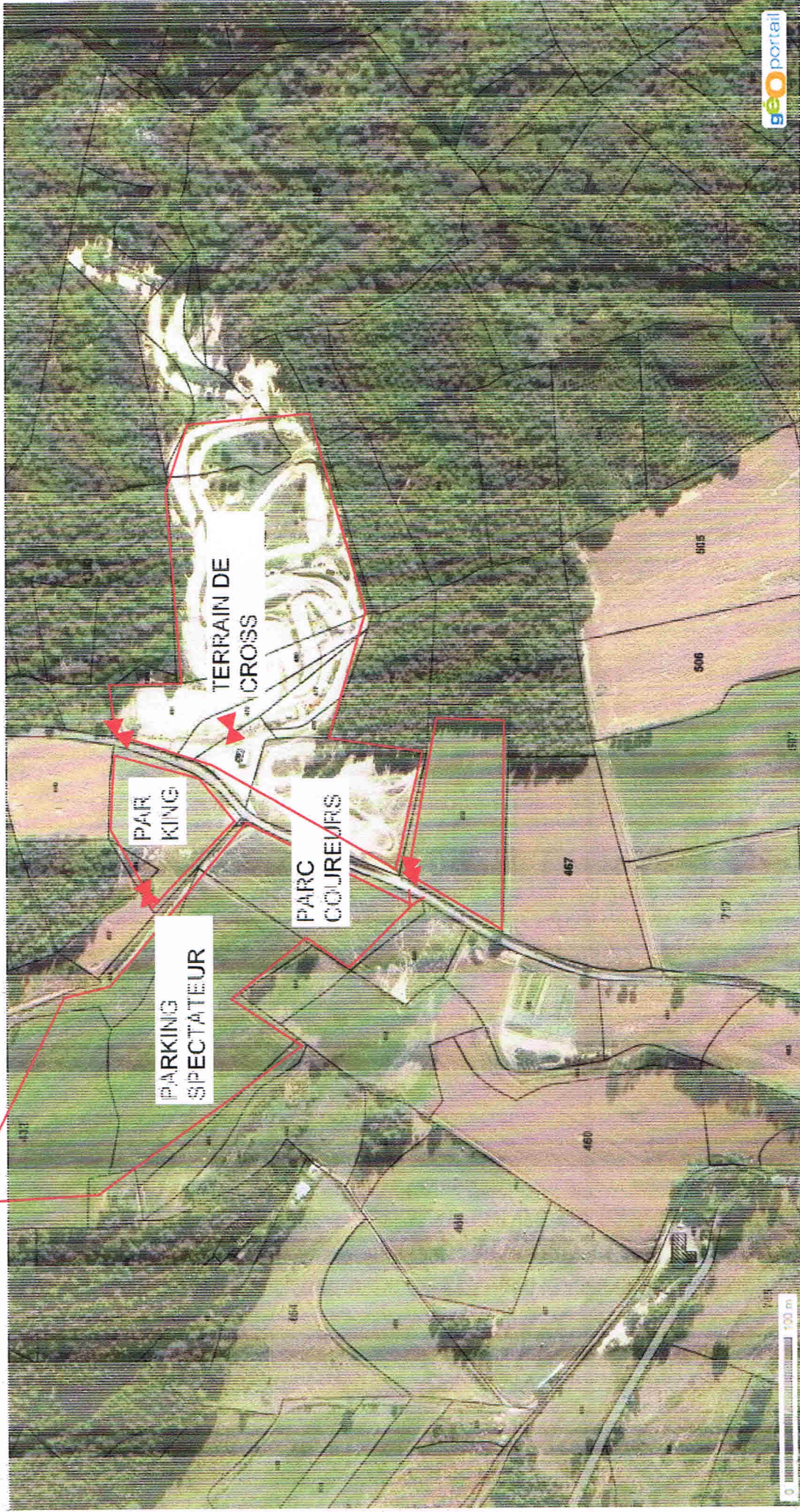
Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel) 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 9

# HORAIRES 26 MARS 2017



*Samedi 25 Mars : Contrôles Administratifs et Techniques 13h30 – 20h00*

DEBUT	FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE	DUREE
8H00	8H25	ESSAIS QUALIF	125	10 + 15 MN
8H30	8h45	ESSAIS LIBRES	VETERANS BRONZE	15 MN
8h50	9H05	ESSAIS LIBRES	VETERANS ARGENT - OR	15 MN
9H10	9h35	ESSAIS QUALIF	OPEN 1	10 + 15 MN
09h40	10h05	ESSAIS QUALIF	OPEN 2	10 + 15 MN
10h10	10h25	ESSAIS CHRONOS	VETERANS ARGENT - OR	15 MN
10h25	10h30	TEST DEPART	VETERANS ARGENT - OR	5 MN
10h35	10H50	ESSAIS CHRONOS	VETERANS BRONZE	15 MN
10H50	10H55	TEST DEPART	VETERANS BRONZE	5 MN
11h00	11H20	MANCHE 1	125	15 MN + 1 T
11H25	11H45	ESSAIS CHRONOS	OPEN B	15 MN + 1 T
<b>11H50</b>	<b>13H05</b>	<b>PAUSE</b>	<b>DEJEUNER</b>	
13H15	13H40	MANCHE 1	VETERANS ARGENT - OR	20 MN + 1 T
13H45	14H10	MANCHE 1	VETERANS BRONZE	20 MN + 1 T
14H15	14H35	MANCHE 1	OPEN A	15 MN + 1 T
14H40	15H00	MANCHE 1	OPEN B	15 MN + 1 T
15H05	15H25	MANCHE 2 + REMISE PRIX	125	15 MN + 1 T
15H30	15h55	MANCHE 2	VETERANS ARGENT - OR	20 MN + 1 T
16H00	16h25	MANCHE 2	VETERANS BRONZE	20 MN + 1 T
16H30	16H50	MANCHE 2 + REMISE PRIX	OPEN A	15 MN + 1 T
<b>16H50</b>	<b>17H05</b>	<b>PAUSE</b>	<b>REMISE DES PRIX VETERANS</b>	
17H10	17h30	MANCHE 2 + REMISE PRIX	OPEN B	15 MN + 1 T
17H35	17H55	CONSOLANTE	125 / OPEN A	15 MN + 1 T
18H00	18H20	SUPER FINALE + REMISE PRIX	125 / OPEN A	15 MN + 1 T



# MOTO CLUB YSSINGELAIS

## Plan du terrain de motocross d'Amavis

